SITERR

LE PRESIDENT

La Queue lez Yvelines, Le 21 juin 2019

REÇU LE 21 JUIN 2019

Mairie de Mareil-le-Guyon
6, rue de l'hirondelle
78490 MAREIL-LE-GUYON
A l'attention de M. le Maire

Scan → site Commune

Objet : Transport Scolaire assuré par le Circuit Spécial Scolaire "Beynes – Rambouillet"

Nos Réfs.: P2M/SV/CSS – C 01-19

Monsieur le Maire

Des élèves de votre commune seront scolarisés à la rentrée 2019-2020, dans des établissements publics ou privés sous contrat du second degré à Rambouillet. Un Circuit Spécial Scolaire, orchestré par le SITERR dessert ces établissements.

Les conditions d'éligibilité pour l'usage de ce service et la prise en charge partielle du coût de ce transport sont identiques à celles de l'année passée et sont rappelées ci-après ;

- Résider en Ile de France (une seule adresse de domicile retenue),
- Etre âgé de moins de 21 ans au 1er septembre de l'année scolaire de souscription,
- Suivre un enseignement du 1er ou du 2nd degré ou une classe de préparation à l'apprentissage,
- Etre scolarisé avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire,
- Etre domicilié à 3 km ou plus de l'établissement de scolarisation.

Le titre de transport donne droit à **un** seul aller-retour sur le trajet domicile-établissement scolaire uniquement les jours de classe.

Si l'élève est éligible, le prix de la carte SCOL'R pour les familles, pour l'année 2019-2020 est de **113,5 €.** La Carte SCOL'R est le titre de transport dédié à l'usage d'un circuit spécial scolaire. Son coût est de 882,30 €. Ile de France Mobilités participe à hauteur de 573,80 € et le Conseil Départemental des Yvelines à hauteur de 195 €.

Pour faciliter les démarches à mener par les familles pour l'obtention de ce titre de transport SCOL'R, le SITERR, en lien avec Ile de France Mobilités, a souhaité rendre possible l'inscription en ligne. Il suffit désormais aux familles de se rendre sur le Portail Internet d'Ile de France Mobilités ; en haut de la page d'accueil, cliquer dans « Vos Accès privilégiés : Transports scolaires ». Un menu permet ensuite de procéder, pas à pas, à l'inscription en ligne. A noter, toutefois, que les formulaires papier sont disponibles au secrétariat du SITERR sur simple demande.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des familles concernées.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SITERR

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET

Pierre-Marie MICHEL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE LA RÉGION DE RAMBOUILLET
Mairie – 78940 LA QUEUE LEZ YVELINES
Email : accueil@siterr.fr
☎ 01.34.86.40.55